



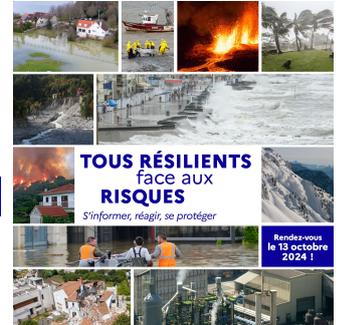
# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité civile

## JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE

Prévention des risques naturels et technologiques: une culture et des  
habitudes à construire...



### REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

“Un risque naturel, comment tu l’imagines ?”

Le gouvernement a instauré depuis 2022 la journée nationale de la résilience (JNR) « Tous résilients face aux risques ». Celle-ci est organisée annuellement avec un point d’orgue le 13 octobre. Cet évènement vise à sensibiliser, à informer et à acculturer tous les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les environnent. L’objectif est que chacun connaisse les risques de son territoire, les bons comportements à adopter en cas de catastrophe et devienne ainsi acteur de sa propre sécurité.

La troisième édition de la JNR « Tous résilients face aux risques – s’informer, réagir, se protéger » démarrera dans le Cantal à compter du lundi 14 octobre 2024.

L’information des citoyens passe par l’entretien de la mémoire des événements passés. A cette occasion, une exposition sur les risques naturels « Le Cantal face aux risques, ça s’est déjà produit hier... et demain, saurez vous réagir ? » gratuite et accessible à tous est organisée au sein des archives départementales du Cantal situées à Aurillac, 42 bis rue Paul Doumer, du lundi 14 octobre au vendredi 08 novembre 2024.

L’éducation sur les risques doit commencer dès le plus jeune âge. Les enfants acquièrent ainsi une culture de la sûreté et de la résilience qui leur permettra de se protéger en l’intégrant à leur quotidien. Afin de les rendre acteur de cette 3ème édition, un concours de dessin sur la thématique des risques naturels leur est proposé. Les œuvres viendront compléter l’exposition aux archives départementales tout au long de l’évènement. Les enfants accompagnés de leur proche pourront venir les voir et se sensibiliser aux risques spécifiques du Cantal.

#### ◦Article 1 – OBJECTIF & THÉMATIQUE DU CONCOURS

La préfecture, en partenariat avec les services de secours et de sécurités (sapeur-pompier, gendarmerie, police nationale) organise un concours de dessin.

Ce concours a pour thème « **Un risque naturel, comment tu l’imagines ?** ».

Son objectif est d'illustrer par le dessin un risque naturel, si possible présent dans le Cantal parmi les principaux choix suivants : inondation, mouvement de terrain, feu de forêt et avalanche.

## ◦ Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans à la date d'envoi du dessin.

Un seul dessin par enfant sera autorisé. La participation est individuelle et nominative.

La participation à ce concours est gratuite. Seuls les frais d'envoi des dessins des participants sont à la charge des parents ou des tuteurs légaux.

Au dos du dessin, les mentions suivantes doivent être indiquées :

Nom & Prénom de l'enfant  
Date de naissance  
Adresse postale  
Courriel  
Numéro de téléphone

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans ce cadre.

Le dessin est à envoyer avant le samedi 05 octobre, soit :

- par courrier à l'adresse postale suivante:

Préfecture du Cantal  
Bureau de la sécurité civile  
2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

- par mail à l'adresse : [pref-defense-protection-civile@cantal.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@cantal.gouv.fr)

Les dessins seront exposés à la salle d'exposition des archives départementales tout au long de l'exposition JNR du lundi 14 octobre au vendredi 8 novembre 2024.

## ◦ Article 3 -FORMAT DES DESSINS

Le dessin sera réalisé selon les conditions suivantes :

-- sur une feuille blanche au format A4 (21x29,7 cm)

-- en format paysage ou horizontale

--toutes les techniques sont autorisées : feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage...

## ◦ Article 4 – COMPOSITION DU JURY & CHOIX DES LAURÉATS

Le jury sera composé de :

- d'un agent du bureau de la sécurité civile
- d'un gendarme
- d'un policier
- d'un sapeur pompier

Le jury se réunira la deuxième semaine d'octobre pour juger indépendamment chacun des dessins selon trois catégories :

- Tranche d'âge 1 : 6-8 ans
- Tranche d'âge 2 : 9-11 ans
- Tranche d'âge 3 : 12-14 ans

Les dessins seront classés selon leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème. Des points seront attribués de 0 à 5 selon les critères suivants :

- Pertinence au thème
- Qualité artistique note

Le dessin ayant obtenu la meilleure note sera déclaré gagnant. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Seront désignés 9 lauréats, soit 3 lauréats par tranche d'âge.

Les 9 gagnants seront prévenus par courrier et téléphone.

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### ◦ **Article 5 - RÉCOMPENSES**

Les auteurs des 9 dessins sélectionnés auront l'opportunité de rencontrer et de partager un moment privilégié avec l'un des services de sécurité et de secours.

Sapeur-pompier, policier, gendarme accueilleront le lauréat et sa famille sur l'un de leurs lieux d'exercice professionnel. Une présentation du métier, du matériel d'intervention et des mises en situation seront proposés pour offrir au lauréat une immersion au cœur du métier.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé aux participants à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

#### ◦ **Article 6 - CALENDRIER DU COURS**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- Du 17 au 20 septembre 2024, lancement du concours.
- Samedi 05 octobre 2024: clôture du concours et de la réception dessins.
- Du 07 au 11 octobre: choix des dessins par le jury.
- Lundi 14 octobre : les gagnants sont contactés par téléphone. Publication des dessins lauréats sur la page Facebook de la Préfecture du Cantal, relayé par les services partenaires.
- Du 14 octobre au 08 novembre, exposition des dessins aux archives départementales sur Aurillac.

#### ◦ **Article 7 – UTILISATION DES DESSINS**

Lors de la transmission de leur dessin à la préfecture en vue de participer à ce concours, les enfants et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants et resteront la propriété de la préfecture.

Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou ses parents / responsables légaux au titre de sa participation au concours.

La préfecture souhaite pouvoir exploiter les dessins réalisés en vue de les utiliser comme supports de communication autour des évènements rattachés à la journée de la résilience.

#### ◦ Article 8 -MODIFICATION DES DONNÉES

En application de la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs tuteurs légaux s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique.

**CONCOURS DE DESSIN**  
organisé par la préfecture du Cantal  
en partenariat avec la gendarmerie,  
les sapeurs-pompiers et la police nationale

**UN RISQUE NATUREL,  
COMMENT TU L'IMAGINES ?**

3 catégories  
6-8 ans / 9-11 ans / 12-14 ans

**9 LAURÉATS**  
à GAGNER  
DES DEMI-JOURNÉES AVEC LA  
GENDARMERIE, LES POMPIERS  
OU LA POLICE

**Dessin à envoyer à :**  
Préfecture du Cantal -bureau sécurité civile  
2 cours Monthyon 15 000 Aurillac  
ou par mail à :  
pref-defense-protection-civile@cantal.gouv.fr  
avant le 5 octobre 2024

- Règlement consultable sur [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)
- Renseignements au 04 71 46 23 20
- Exposition des dessins aux archives départementales du 14 octobre au 08 novembre 2024

Prévention des risques naturels et technologique: une culture et des habitudes à construire...

*“Le connaître, c’est savoir comment agir et réagir”*